

QUELS SONT LES TARIFS MENSUELS PROPOSÉS ?

Votre collectivité participe au financement de cette complémentaire santé pour les agents actifs. Le montant de cette aide vient en déduction des cotisations ci-dessous.

Grille des montants de cotisation TTC par personne pour l'année 2026 :

		FORMULE 1 PANIER DE SOINS	FORMULE 2 GARANTIES RENFORCÉES	FORMULE 3 GARANTIES SUPÉRIEURES
Actifs	Adulte	36,14 €	66,54 €	89,40 €
	Enfant à charge	17,69 €	35,17 €	45,13 €
		FORMULE 1 PANIER DE SOINS	FORMULE 2 GARANTIES RENFORCÉES	FORMULE 3 GARANTIES SUPÉRIEURES
Retraités	Adulte	68,77 €	126,87 €	170,54 €
	Enfant à charge	17,69 €	35,17 €	45,13 €

VOS CONSEILLERS MNT VOUS ACCOMPAGNENT

- Lors de réunions organisées sur les différents sites
- En prenant un rendez-vous individuel en permanence sur les différents sites
- En prenant un rendez-vous sur mnt.fr/trouver-une-agence, par téléphone, ou par email : web-adh-d055@mnt.fr



Contactez un conseiller MNT au **09 72 72 02 02** (prix d'un appel local du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30)⁽¹⁾



ou rendez-vous dans votre agence MNT : 32 avenue de Lattre de Tassigny, 55100 VERDUN

(1) En métropole. En Martinique et en Guadeloupe du lundi au vendredi de 7h00 à 15h00. En Guyane du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00. Pour La Réunion du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30.

Mutuelle Nationale Territoriale, 4 rue d'Athènes - 75009 Paris. Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 678 584. Document à caractère publicitaire et non contractuel. Ne pas jeter sur la voie publique. Studio des Plantes Création. Crédit Photos : Livia Saavedra - Photographies retouchées. Septembre 2024



CONVENTION DE PARTICIPATION SANTÉ CENTRE DE GESTION DE LA MEUSE

“Mieux pour ma santé,
mieux pour mon budget.”

Sonia et ses collègues,
agents d'accueil de la ville de Biarritz



1^{re} mutuelle
des agents
des services
publics locaux

ÊTRE UTILE EST
UN BEAU MÉTIER



POURQUOI CHOISIR LA CONVENTION DE PARTICIPATION SANTÉ MNT ?

Les frais de santé peuvent peser lourdement sur votre budget et parfois vous amener à faire des choix difficiles, notamment en matière de soins dentaires, d'optique ou de frais chirurgicaux. Pour y répondre votre collectivité vous propose une complémentaire santé (mutuelle) comprenant **3 formules** spécialement conçues et négociées collectivement pour offrir le meilleur rapport qualité-prix.

Les conventions négociées garantissent non seulement une protection étendue, des cotisations maîtrisées dans le temps, mais aussi un large panel de services et d'assistance en inclusion.

Depuis 60 ans la MNT s'engage pour la protection sociale, la santé et le mieux-être au travail des agents territoriaux. Elle a à cœur de vous protéger au mieux avec une complémentaire santé spécifiquement pensée pour vous. Au-delà de la prise en charge des soins elle agit au quotidien pour faciliter l'accès à la santé que ce soit par des services et assistances inclus ou des actions de prévention pour votre bien-être au travail comme à la maison.

VOS SERVICES INCLUS POUR FACILITER VOTRE QUOTIDIEN

- **Téléconsultations avec la plateforme e-santé MAIIA** : prise de rendez-vous avec vos praticiens ou téléconsultations 7j/7 et 24h/24
- **Réseaux de soins à proximité** : optique, dentaire, ostéopathe et audio
- **Vivoptim** : service innovant pour permettre à chacun de prendre en main sa santé et d'agir au quotidien pour la préserver
- **Des services dédiés à votre vie professionnelle** :
 - Informations juridiques
 - Soutien psychologique
- **Assistance** (aide à domicile, portage des repas, garde des enfants,...) -> aide-ménagère et aides aux enfants
- Des **aides exceptionnelles** grâce à l'action sociale
- Toute l'info santé et services territoriaux sur le site MNT.fr

QUELLES SONT LES GARANTIES PROPOSÉES ?

- Vous pourrez choisir parmi **trois formules** progressives celle qui correspond le mieux à vos besoins
- Chacune des formules santé MNT intègre le dispositif 100 % Santé, qui garantit une prise en charge optimale sans reste à charge en optique, dentaire et audioprothèses
- Le détail des formules santé vous est proposé en annexe.

VOS AVANTAGES ADHÉRENTS



• **La participation financière de votre employeur (pour les agents actifs)**

• Vous n'avez pas d'avance de frais grâce au tiers payant auprès d'un large panel de professionnels de santé



• Un **espace adhérent en ligne** pour gérer votre contrat, réaliser vos demandes et accéder à vos services en ligne.



• Des conseillers de proximité, disponibles en agence ou par téléphone, pour vous aiguiller à tout moment. **Vous pouvez également réaliser des bilans réguliers pour s'assurer que vous êtes correctement protégé.**



Peio et ses collègues, agents des espaces verts de la ville de Biarritz.

QUI PEUT ADHÉRER ?

- Tout agent d'une collectivité qui adhère à la convention de participation du CDG 55
- Le personnel retraité
- Leurs ayants-droits tels que définis dans la notice du contrat

COMMENT ADHÉRER ?

L'adhésion peut se faire facilement en ligne. Un lien internet dédié aux adhésions en ligne de votre collectivité est fourni. Il suffit de s'y connecter, renseigner ses informations personnelles et signer électroniquement. L'adhésion peut également se faire par retour d'un bulletin d'adhésion papier.

• **Vous ne disposez pas de complémentaire santé** : votre adhésion peut intervenir au 1er jour du mois suivant l'enregistrement de votre adhésion.

• **Vous êtes actuellement adhérent à une complémentaire santé individuelle à la MNT** : vous restez adhérent, toutefois vous devez résilier votre contrat actuel pour intégrer le contrat de cette convention :

- Par email à : web-adh-d055@mnt.fr
- Par courrier adressé à votre agence MNT

Pour adhérer au contrat collectif, il vous faut ensuite remplir un nouveau bulletin d'adhésion.

• **Vous êtes couvert par une complémentaire santé autre qu'à la MNT** : pour profiter de ces garanties, vous devez résilier votre complémentaire santé actuelle et remplir un bulletin d'adhésion en précisant la date d'effet d'adhésion souhaitée.

Justificatifs nécessaires :

- Votre RIB pour le remboursement de vos prestations
- Votre attestation de Sécurité sociale téléchargeable sur ameli.fr.
- Votre n° de matricule présent sur vos bulletins de paie
- Un mandat SEPA (uniquement pour le prélèvement des cotisations des agents retraités)

RÉSILIATION INFRA-ANNUELLE

Si vous avez souscrit à votre contrat depuis plus de 12 mois, vous avez la possibilité de le résilier à tout moment sans frais ni pénalités. La dénonciation de l'adhésion ou la résiliation prendront effet un mois après que la mutuelle en a reçu notification par vous-même ou par la personne morale souscriptrice.